



Collège Jean Aviotte
6 Grand' Rue
33230 GUITRES
ce.0330138w@ac-bordeaux.fr
05.57.69.12.65

Charte d'engagement "ETABLISSEMENTS ZERO WASTE"

Préambule :

EN 2019, les Elus du SMICVAL (syndicat Mixte Intercommunal de collecte et de valorisation des déchets) ont validé le cap politique 2020-2030 pour la structure.

Cette stratégie politique nommée « IMPACT » a pour finalité de faire basculer le territoire dans une dynamique ZeroWaste (zéro déchet zéro gaspillage), avec un objectif de réduction à la source de la quantité de déchets.

Depuis plusieurs années le SMICVAL intervient dans les établissements scolaires de son territoire afin d'accompagner des projets d'éducation au développement durable, et plus particulièrement la prévention des déchets. Les établissements scolaires ont été identifiés comme des lieux déterminant pour engager une dynamique à l'échelle de la commune. Nous proposons donc aux établissements scolaires d'aller encore plus loin et de les accompagner dans une transformation globale.

Objectif de la charte d'engagement :

Cette charte a pour objectif de définir la nature des engagements réciproques pris d'une part par le SMICVAL et d'autre part par votre structure.

Modalités d'engagement :

Afin de vous accompagner dans la démarche, le SMICVAL s'engage à :

- Sensibiliser, informer et former les éco-délégués à la réduction des déchets avec 3 ateliers :
 - Introduction au monde des déchets en classe ou en visite
 - Réflexion sur les actions à mettre en place dans l'établissement
 - Accompagnement pour la mise en place d'une ou plusieurs actions concrètes
- Proposer une visite de site en live ou sur place
- Fournir des supports pédagogiques, l'accès à une boîte à outils dédiée aux établissements scolaires
- Communiquer sur votre démarche exemplaire auprès des autres établissements
- Aider à la mise en place d'un plan d'action afin de réduire les déchets produits par l'établissement

En contrepartie l'établissement s'engage à :

- Entre chaque intervention du Smicval, mettre en place à minima 4 des 5 actions de réduction des déchets suivantes :
 - Tri des déchets dans l'ensemble de l'établissement
 - Réduction du gaspillage alimentaire à la cantine/self et mise en place d'une solution de valorisation des déchets organiques

- Organiser une action zéro déchet (accompagnement du SMICVAL)
- Réduire la quantité de déchets générés sur les lieux de vie
- Réduire et sensibiliser sur les achats de fournitures scolaires
- Restituer la démarche et les actions au reste de l'établissement
- Créer une dynamique autour du projet en combinant : professeurs, élèves, parents, personnel.
- Communiquer régulièrement sur les actions mises en place sous forme d'une fiche très simple à remplir, à transmettre au Smicval
- Assurer le suivi et la continuité des actions mises en place au-delà de l'année scolaire

Le collège Jean Aviotte, représenté par M. Samuel Rottier s'engage à respecter la charte "Mon établissement Zéro déchet".

Le SMICVAL

L'Etablissement scolaire signataire



Fait à Guîtres, le 7 février 2022

Louis Baudouin 3^{°S}

Pierre AUBISSE 4^{°B}

Steeven CAUGANTFOUGERE 3^{°K}

Paolo Igarhi 3^{°B}

Léa Glatigny 3^{°V}

Clémence Dumas 4^B

Elisa LAGOFUN 5^{°P}

Clarisse GAGNIER 5^{°O}

Nicholas Reinhardt 5^{°P}